
AVIS PUBLIC

Avis de NON-CONSOMMATION D'EAU

À la suite d'un bris d'aqueduc survenu le 6 février 2024, nous vous informons qu'une probable contamination de notre réseau d'eau potable serait possible, et par conséquent, **la consommation de l'eau du robinet est fortement déconseillée** jusqu'à nouvel ordre dans la municipalité de Kamouraska. Cette mesure vise à assurer la sécurité de tous les citoyens et à prévenir tout risque pour la santé.

Veillez prendre connaissance des directives suivantes :

1. **NON-CONSOMMATION de l'eau potable** : Il est impératif de ne pas consommer l'eau du robinet pour boire ou cuisiner jusqu'à ce que l'avis de non-consommation soit levé.
2. **Usage restreint** : L'eau du robinet peut être utilisée uniquement pour des activités non liées à la consommation, telles que la lessive, l'usage des toilettes et l'hygiène personnelle. De ce fait, il est fortement déconseillé de l'utiliser pour se laver les dents.

Nous comprenons les désagréments que cette situation peut causer et nous vous assurons que toutes les mesures nécessaires sont prises pour remédier à cette situation dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération pendant cette période. La sécurité et le bien-être de notre communauté demeurent notre priorité absolue.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 8^e JOUR DU MOIS DE février 2024.

La greffière adjointe atteste, par sa signature, de l'avis de non consommation d'eau préventif pour la municipalité de Kamouraska (14050), déposé à son bureau, le 8 février 2024.



Gabrielle Bédard, directrice générale adjointe et greffière adjoint